

Monsieur Bernard GINESTE  
Président  
Collectif Francazal

Muret, le 10 novembre 2020

Réf : ETP/ALL/890

Monsieur le Président,

En date du 24 juillet dernier, je vous ai avisé de mon intervention auprès du Colonel John LEJUSTE, 3ème régiment du matériel (voir courrier ci-joint), suite au courrier électronique que vous m'avez adressé, pour me faire part des nuisances sonores et atmosphériques dues à l'activité aérienne des militaires sur le site aéroportuaire de Francazal.

Je vous informe que je me suis entretenue le 6 novembre dernier avec le Général de MONTGROS, commandant la 11e brigade parachutiste et la base de défense de Toulouse.

Voici les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance :

Le général de MONTGROS m'a tout d'abord donné quelques éléments d'explication sur le cadre général de ses activités, que je me permets de vous rappeler à titre d'information : on décompte un total de 8500 parachutistes en Occitanie qui interviennent à la fois sur le terrain national et international.

Ces militaires ont besoin d'entraînements réguliers pour faire face à leurs missions dangereuses.

Il me précise qu'il a envoyé récemment des troupes au Sahel dans le cadre de la mission Sentinelle (3000 hommes actuellement au Sahel), pour défendre les intérêts des français dans ces zones à hauts-risques. Trois de ses hommes y ont laissé leur vie cet été et beaucoup ont été gravement blessés.

Il est de la responsabilité du Général d'entraîner ses hommes pour limiter les risques d'exposition de leurs vies.

Concernant votre courrier, le Général m'a fait part de son vif étonnement sur les constats dont vous m'avez fait part, et particulièrement à propos des « entraînements intensifs » qui auraient été constatés depuis le mois d'avril.

En effet, le trafic militaire aurait au contraire fortement diminué pendant cette première phase de confinement. Ce dernier aurait été limité à du largage de matériel ; le largage de militaires ayant été suspendu .

Le général affirme qu'il y a eu une nette diminution de l'activité militaire sur le site (-50%).

Permanence parlementaire

Résidence Belles Rives - 8, rue de l'Abbé Breuil - Appartement 18 - Bâtiment A - 31600 Muret

Tel : 05.34.51.67.70 – Courriel : [contact@etp31.fr](mailto:contact@etp31.fr)

Site internet : <http://www.elisabeth-toutut-picard.fr>

Il suppose que le trafic aérien civil ayant cessé pendant cette période, le trafic militaire restant, pourtant limité, a dû paraître beaucoup plus présent et audible pour le ressenti des riverains.

Il ne comprend donc pas que l'on puisse parler d'accroissement des pollutions sonores et atmosphériques dans un contexte de forte baisse d'activité aérienne.

Le général me précise par ailleurs que le site de Franczal n'est pas une piste spécialement dédiée aux militaires. En effet, c'est une piste civile gérée par la métropole de Toulouse.

Elle est également utilisée en temps normal pour des activités aériennes civiles et autres activités d'affaires.

D'après le général, l'armée ne peut donc être considérée comme seule responsable des nuisances ; la piste étant partagée par bon nombre d'acteurs.

Concernant votre demande d'interdire l'activité militaire sur ce site, le général tient à en préciser les lourdes conséquences concrètes, à savoir : le déménagement de tous les régiments de parachutistes de Toulouse, la recherche d'une autre zone aéroportuaire adaptée, un coût exorbitant pour le ministère de l'armée...

C'est une solution radicale qui dépasse largement ses compétences professionnelles.

Le Général m'informe qu'il reste toutefois ouvert au dialogue.

Espérant que les informations transmises éclaircissent sur certains points le Collectif Franczal, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.



Élisabeth TOUTUT-PICARD  
*Députée de la Haute-Garonne*